Activité 4 : Les femmes dans la société française

1 Une mère de famille et ses enfants

Photographie prise dans les années 1960.

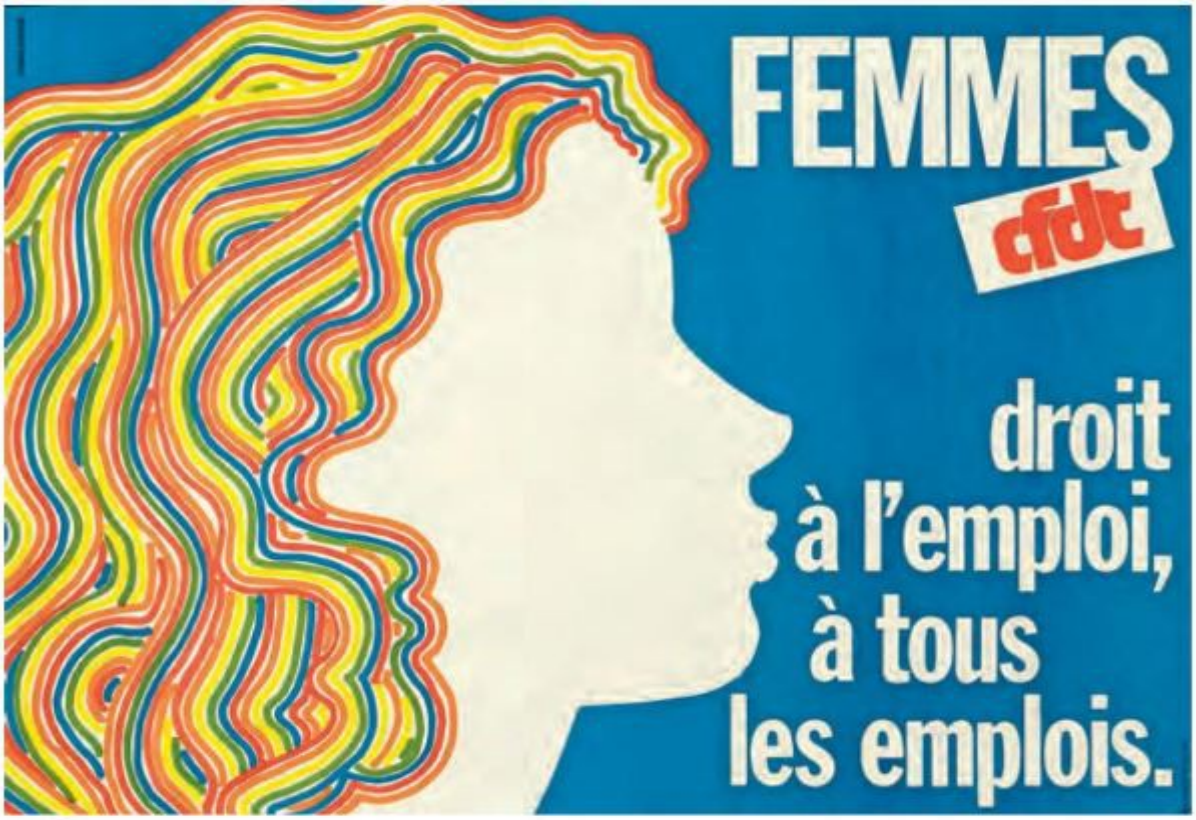

2 La revendication de l'égalité professionnelle

Affiche du syndicat CFDT (Confédération française démocratique du travail), vers 1975.

3 Vers la parité

« Le ministre de la Solidarité entre les générations a présenté un projet de décret portant création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. Présidé par le Premier ministre, cet observatoire aura pour missions :

– de recueillir et d'analyser les informations nécessaires à la compréhension de l'évolution de la situation des femmes en France et à l'étranger ;

– d'éclairer les décisions et de favoriser toute initiative des pouvoirs publics et des divers organismes concernés en vue d'une meilleure application de la parité entre les femmes et les hommes ; […]

Cette création marque la volonté du Gouvernement de mener une politique active en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une participation accrue des femmes à la vie publique. »

Extraits du compte rendu du Conseil des ministres du 27 septembre 1995.

Biographie

Gisèle Halimi (1927-2020)
Avocate, militante féministe, elle fonde le mouvement « Choisir » pour le droit à la contraception et à l'avortement. Le 22 novembre 1972, elle obtient la relaxe de sa cliente Marie-Claire Chevalier qui a interrompu sa grossesse après un viol. Pour la première fois, une femme pourtant reconnue coupable d'avortement n'est pas condamnée. Sa plaidoirie au procès de Bobigny ouvre la voie à la légalisation de l'IVG.

Repères

1965 Une femme mariée peut travailler et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari.

1967 La loi Neuwirth autorise la contraception.

1970 La notion de « chef de famille » est supprimée du Code civil au profit de l'autorité parentale conjointe.

1975 La loi Veil autorise l'IVG.
Le divorce par consentement mutuel est instauré.

4 Une manifestation féministe

Photographie de la manifestation du 20 novembre 1971 à Paris, à l'appel du Mouvement de libération des femmes (MLF).

5 La présentation du projet de loi sur l'IVG

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. [...] Actuellement, celles qui se trouvent dans cette situation de détresse, qui s'en préoccupe ? La loi les rejette non seulement dans l'opprobre[1], la honte et la solitude, mais aussi dans l'anonymat et l'angoisse des poursuites. Contraintes de cacher leur état, trop souvent elles ne trouvent personne pour les écouter, les éclairer et leur apporter un appui et une protection.

[...] nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les trois cent mille avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours.

L'histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les Français apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays. »

Simone Veil, discours à l'Assemblée nationale, 26 novembre 1974.

1. Le déshonneur.